

Les élus sensibilisés au droit public



Sylvain Reynaud, proviseur adjoint du lycée des métiers Sévigné, Jean-Michel Arnaud, président de l'Association des maires de France du 05, Philippe Lecoyer, bâtonnier des Hautes-Alpes, et Eric Portal, responsable administratif du Pôle universitaire de Gap, ont introduit le colloque « Maîtrise foncière et urbanisme : le maire face au Minotaure dans le labyrinthe de Dédale ».

En décembre, le barreau des Hautes-Alpes et l'Association des maires de France du 05 (AMF 05) ont proposé un colloque qui, par des exemples pratiques, a dédramatisé l'approche du droit sur la maîtrise foncière et l'urbanisme.

Réunis au pôle universitaire de Gap, élus et techniciens des collectivités territoriales locales ont suivi avec attention les différents échanges du colloque* portant sur la maîtrise foncière et l'urbanisme. La matinée était consacrée aux domaines privés, et publics des communes tandis

que l'après-midi abordait le droit de l'urbanisme.

« En tant que maires, notre difficulté d'agir est permanente. Nous devons trouver le juste équilibre de notre pouvoir local face aux citoyens, pour limiter les tensions et éviter les sanctions administratives. Nous sommes également en héritage d'une situation. Nous devons être sûrs de nos décisions », a expliqué en préambule aux travaux Jean-Michel Arnaud, président de l'Association des maires de France du 05 (AMF 05).

Le bâtonnier des Hautes-Alpes Philippe Lecoyer indiquait quant à lui la complexité du droit : « Le risque d'une mauvaise décision peut conduire au pénal. Il fragilise l'équilibre entre les élus et les

« En tant que maires, notre difficulté d'agir est permanente. Nous devons trouver le juste équilibre de notre pouvoir local face aux citoyens, pour limiter les tensions et éviter les sanctions administratives. Nous sommes également en héritage d'une situation. Nous devons être sûrs de nos décisions », Jean-Michel Arnaud, président de l'Association des maires de France du 05.

— COLLOQUE MAÎTRISE FONCIÈRE ET URBANISME —

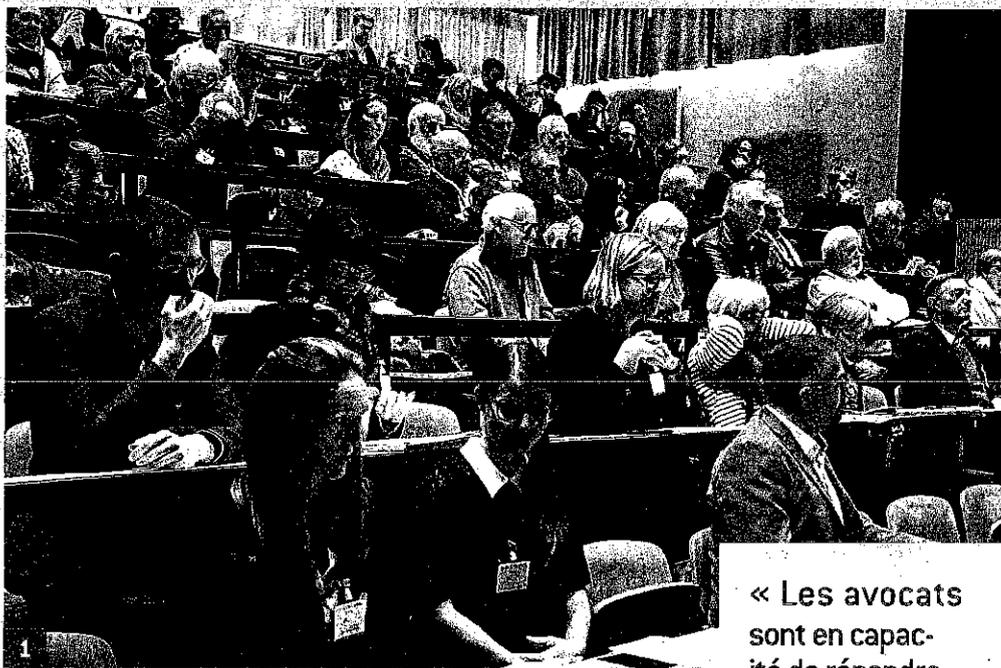
citoyens. Les échanges restent essentiels. A nous de rendre le droit moins technique. Il est judicieux de croiser théorie et terrain pour en comprendre les rouages. »

Lors des cinq conférences, chaque avocat intervenant, spécialiste du droit public, était en binôme avec un expert. Ce dernier exposait un exemple concret qui permettait à l'homme de droit de détailler les spécificités des lois.

« Les services de l'Etat se désengagent dans leur assistance aux collectivités locales. Le risque de contentieux est important. Les avocats sont en capacité de répondre aux attentes des communes. En effet, nous comprenons la souffrance des élus. On leur demande de savoir tout faire et c'est difficile. Localement nous avons une vision plus concrète des choses, comme vont le démontrer les différentes conférences », précise Maître Yann Rouanet, président de la commission Droit public du barreau des Hautes-Alpes.

DOMAINE PRIVÉ ET DOMAINE PUBLIC

Maître Isabelle Catelan et Etienne Toulemonde, géomètre expert, sont intervenus sur le cadastre, un outil pas toujours fiable, faisant apparaître des discordances avec le réel. L'avocate a fait la distinction entre domaine privé et domaine public, les enjeux de la délimitation et de la gestion, Maître Corinne Pellegrin et Jean-Marie Digue, directeur départemental de la Société d'aménagement foncier



© I. Cambos

AMF05
DES MAIRES ET PRÉSIDENTS
HAUTES-ALPES



© I. Cambos



1. Elus et techniciens des collectivités territoriales sont venus nombreux à cette 2e édition du colloque proposé conjointement par le barreau des Hautes-Alpes et l'AMF 05.
2. Maître Yann Rouanet, président de la commission Droit public du barreau des Hautes-Alpes, animateur de colloque.

« Les avocats sont en capacité de répondre aux attentes des communes. En effet, nous comprenons la souffrance des élus. On leur demande de savoir tout faire et c'est difficile. Localement nous avons une vision plus concrète des choses, comme vont le démontrer les différentes conférences », précise Maître Yann Rouanet, président de la commission Droit public du barreau des Hautes-Alpes.

— COLLOQUE MAÎTRISE FONCIÈRE ET URBANISME —

51 HAUTES-ALPES



© I. Cambos



© I. Cambos



© I. Cambos

1. Intervention de Maître Isabelle Catelan et Etienne Toulemonde, géomètre expert, sur la domaniale publique.
2. Intervention de Maître Corinne Pellégrin et Jean-Marie Digue, directeur départemental de la Safer, sur la recherche des propriétaires perdus.
3. Intervention d'Olivier Louis, d'Actifoncier, et de Maître Emilie Olivier, sur les régularisations foncières dans la jungle des acronymes.

tés territoriales des Hautes-Alpes), ont évoqué les conséquences de la délivrance des autorisations d'urbanisme, avec notamment la question de la contestation des Plans locaux d'urbanisme (PLU), dont la jurisprudence a évolué ces dernières années. En effet, elle est plus favorable aux collectivités, avec des annulations chirurgicales et non totales.

Pour finir, Maître François Dessingès et Nicolas Breuillot, d'Alpicité, ont fait le tour d'horizon en ce qui concerne le contrôle de la conformité des travaux réalisés par les particuliers. Les contentieux pouvant être réglés par une simple demande de mise en conformité, une rectification du permis de construire, ou aller jusqu'à la plainte devant le procureur de la République.

Le droit public, et plus particulièrement le droit de l'urbanisme, est complexe et sans cesse en évolution. Au quotidien, les avocats des Hautes-Alpes offrent aux collectivités territoriales un riche retour d'expérience prouvant à quel point compétence peut rimer avec proximité.

Isabelle Cambos

isabelle.cambos@orange.fr

A SUIVRE

Ce 16 janvier, le tribunal de grande instance de Gap et le barreau des Hautes-Alpes signeront une convention avec le tribunal administratif de Marseille permettant la mise en place de solutions de médiation pour les collectivités territoriales. Cette convention a pour but de désengorger les tribunaux

et établissement rural (Safer), ont décortiqué les biens sans maître. Chaque commune a un véritable travail à faire pour comprendre les anomalies cadastrales, les successions ouvertes depuis plus de 30 ans ou les immeubles sans propriétaire connu, afin de recenser les biens potentiellement sans maître. Cela peut aussi devenir une politique foncière au service de l'aménagement.

Maîtres Emilie Olivier et Yann Rouanet, accompagnés d'Olivier

Louis d'Actifoncier, ont abordé la complexité des régularisations foncières. Chaque projet doit être abouti, avoir un plan d'actions, avant de lancer des négociations pour l'acquisition de biens ou les procédures de préemption.

JURISPRUDENCE SUR LES PLANS LOCAUX D'URBANISME

Maître Elodie Ducrey-Bompard et Stéphane Martinotti, président du SNDGCT 05 (Syndicat national des directeurs généraux des collecti-

* La 2^e édition du colloque, proposée par le barreau des Hautes-Alpes et l'AMF 05, a été réalisée avec le concours d'Aix-Marseille Université, pôle de Gap, l'École des métiers Sevigne, le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), la Caisse d'épargne Cepac et le journal TPBM.